



59^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 – Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, Margaret Satterthwaite

Intervention du Luxembourg 25 juin 2025

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et nous remercions la Rapporteuse spéciale pour la présentation de son rapport, après sa mission de terrain au Chili, ainsi que les autorités chiliennes de l'avoir accueillie. Votre rapport salue les avancées du système judiciaire chilien, qui a reconstruit des institutions solides après tant d'années de dictature.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Dans votre rapport, vous évoquez quelques fondements du système démocratique, qui conduisent à une justice indépendante, intègre et accessible : la nomination des juges basée sur le mérite, l'accès aisé à la justice, et le droit à la défense. Le Luxembourg soutient pleinement votre appel à sauvegarder cette indépendance de la justice.

Protéger le libre exercice de la profession d'avocat est fondamental afin de préserver la confiance dans le système judiciaire. Le Luxembourg est très fier d'avoir clôturé notre présidence du comité des ministres du Conseil de l'Europe avec la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des avocats, en mai 2025, et nous invitons les Etats partis à procéder à sa signature et à sa ratification. Défendre les avocats contre toute intimidation est une exigence pour garantir l'Etat de droit.

Comment assurer, face aux nombreux défis, le maintien d'une justice fondée sur les droits humains ? Quels moyens peuvent être mis en œuvre pour pallier les difficultés que rencontrent les personnes vulnérables pour accéder à la justice, en particulier les migrants, les personnes en situation de handicap ou les personnes LGBTIQ+ ?

Je vous remercie.

[253 mots – 1.30mins – LU 28^{ième}]